

ARRETE MUNICIPAL
Portant délégation de fonction et de signature

Le Maire de la commune de VITRY-EN-ARTOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20, L.2121-21 et L.2121-23 ; conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

VU la délibération n° 25-2026-R01 du conseil municipal du 29 mars 2026 relative à l'élection du maire ;

VU la délibération n° 30-2026-R01 du conseil municipal du 29 mars 2026 relative à la délégation générale accordée au maire ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date 29 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Pierre WARIN en qualité de conseiller municipal

CONSIDERANT que le CGCT confère le pouvoir au maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou des membres du conseil municipal,

CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints au maire et conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT que les décisions prises en application de la délibération accordant délégation générale du conseil municipal au maire peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire,

CONSIDERANT que le maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de la délibération accordant délégation générale du conseil municipal au maire à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

CONSIDERANT que l'adjoint au maire et le conseiller municipal délégué, du fait de sa délégation de signature et de fonction, doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de la délibération accordant délégation générale du conseil municipal au maire à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

Arrête

Article 1

A compter du 24 avril 2026, M. Pierre WARIN, conseiller municipal délégué, est délégué à la « Communication et systèmes informatiques ».

Il est délégué pour intervenir notamment dans les domaines suivants :

Communication

- Définir et piloter la stratégie globale de communication de notre collectivité, tant en interne qu'en externe, et en superviser la mise en œuvre, la coordination et l'évaluation.
- Superviser la conception et la réalisation de produits de communication (presse, info flash info spéciaux, réseaux sociaux, plan de la Ville, agendas, plaquettes culturelles, sportives, associatives, fascicules d'organisation). Développer de nouveaux outils (vidéo, drones...)
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication
- Développer la création et assurer la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication. Rédaction et aide à la rédaction de contenus pour supports divers
- Organisation, coordination et diffusion des informations relatives aux politiques publiques
- Coordination des relations avec la presse et les médias
- Coordination et développement des démarches participatives et de la démocratie de proximité. Répondre aux demandes croissantes de la population en matière d'accueil et d'information de proximité. Développer des outils dédiés
- Gestion de la communication de crise
- Définir et piloter une stratégie globale de communication interne et externe, intégrant tous les canaux et tous les champs de la communication (partenariats, communication numérique, réseaux sociaux, panneaux d'affichage, panneau numérique, mailing, envois sms, site internet, etc.)
- Conseiller et guider les services et les élus en matière de communication en vue d'aider à la production de contenus, de campagnes globales de communication
- Piloter le budget, les procédures d'achat et suivre l'exécution des marchés publics de communication
- Mettre en place un dispositif d'évaluation des actions de communication notamment dans les domaines de la qualité et de leur perception
- Veiller à la professionnalisation des agents et de leur évolution en compétences
- Piloter les opérations de concertations / débats publics / sondages / enquêtes de satisfaction
- Coordonner les prestataires (agence événementielle, publicitaires, société d'impression et de création de supports de communication...)

- Animer les réseaux sociaux et de communautés numériques :
 - Conduire et animer les interactions entre l'administration et les internautes sur les réseaux sociaux.
 - Contribuer à la stratégie globale de communication, au développement de la relation aux usagers et à la transformation numérique de la collectivité
 - Définir et mettre en œuvre de la stratégie de communication
 - Création et mise en œuvre de contenus
 - Accompagnement interne aux usages des réseaux sociaux et à la transformation numérique
 - Veille sur la e-réputation de la collectivité
 - Développement des audiences
- Analyse des coûts des services et prestations. Réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives. Systématiser l'évaluation financière de nos politiques publiques par familles et/ou événements. Mettre en place des indicateurs permettant l'évaluation dans le temps.
- Organiser, coordonner et mobiliser des partenariats avec les services de l'État, les collectivités territoriales, les organismes et les associations

Informatique et nouvelles technologies de l'information et de la communication

Informatique et systèmes d'information

- Élaborer les orientations stratégiques, fixe et valide les grandes évolutions des systèmes informatiques et d'information de la collectivité.
- Anticiper les évolutions technologiques nécessaires.
- Décliner un schéma directeur, évaluer et préconiser les investissements.
- Contrôler l'efficacité et la maîtrise des risques liés aux systèmes informatiques et d'information
- Gouvernance et promotion des systèmes informatiques et d'information
- Organisation et mise en œuvre de la politique des systèmes informatiques et d'information
- Mettre en place et contrôler l'application du droit et la sécurité informatique et de l'information
- Accompagnement du changement (organisationnel et management de l'information)
- Développement de la e-administration et mise en place de procédures de dématérialisations concernant les opérations à faibles valeur ajoutées pour les services
- Analyse des coûts des services et prestations. Réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives. Systématiser l'évaluation financière de nos politiques publiques par familles et/ou événements. Mettre en place des indicateurs permettant l'évaluation dans le temps.

Sécurité des systèmes informatiques

- Vérifier et valider la conformité des applications, des systèmes et des usages à la politique de sécurité de la collectivité
- Mise en place de l'assistance des utilisateurs des systèmes informatiques et d'information.
- Piloter directement ou déléguer les interventions sur tout ou partie des systèmes informatiques et télécoms de son entité
- Organisation et mise en œuvre de la sécurité des SI de la collectivité
- Garantir l'intégrité, l'accessibilité et la disponibilité des SI
- Sensibilisation des utilisateurs aux enjeux de sécurité

Systemes et bases de données

- Gérer et administrer les systèmes d'exploitation et de gestion de données de la collectivité ; en assurer la cohérence, la qualité et la sécurité.
- Participer à la définition et à la mise en œuvre des serveurs, bases de données, référentiels, logiciels et progiciels
- Conception et mise en œuvre de systèmes et bases de données
- Suivre et contrôler des systèmes externes et/ou internes
- Exploitation et optimisation des systèmes et bases de données
- Contrôle des systèmes et de l'intégrité des bases de données
- Gestion des annuaires et des droits

Réseaux et télécommunications

- Gérer les infrastructures de télécommunications de la collectivité
 - Définir l'architecture, administrer et exploiter les moyens informatiques de sites et procéder à l'achat de services et matériels de télécommunications
 - Participer au bon fonctionnement du système d'information en garantissant le maintien des différents outils, des logiciels systèmes et infrastructures de communication
 - Définition de l'architecture télécoms et réseaux
 - Gestion opérationnelle des infrastructures
 - Contrôle de la qualité des services télécoms
 - Accompagner le développement numérique du territoire et ses opérateurs
-

Article 2

Cette délégation entraîne délégation de signature afférente à ces fonctions précédemment citées. Elle pourra s'exercer sous forme de signature électronique et concerne tous types de documents (courrier, convention, contrat, marchés publics, arrêté...) en lien avec les thèmes abordés dans l'article 1.

Article 3

Le Maire de la commune de Vitry-en-Artois, le Directeur Général des services et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Article 4

Le présent arrêté sera également transmis au représentant de l'Etat dans le Département.

Article 5

Conformément aux articles L 311-1 et R 421-1 alinéa 1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, et ce dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans les deux mois à compter de sa notification ou publication. Cette démarche proroge le délai du recours contentieux, qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'administration.

Fait à Vitry-en-Artois, le 24 avril 2026
Le conseiller municipal délégué,
Pierre WARIN



Fait à Vitry-en-Artois, le 24 avril 2026
Le Maire,
Eric GIRAUD

